



Observatoire **N**igérien **I**ndépendant des

Médias Pour l'**E**thique et la **D**éontologie

Siege: Terminus -Niamey, Niger Tel: (+227) 96290720 /93352929

Site Web: www.onimed.org- Mail: contact@onimed.org

MONITORING DU LANGAGE INDECENT SUR LES RADIOS

PERIODE DU 1^{er} AU 30 OCTOBRE 2020



Avec l'appui financier de :



Table de matières

Introduction	3
1. Méthodologie.....	4
2. Résultats.....	5
3. Expressions indécentes enregistrées.....	5
4. Partis politiques, regroupement des partis politiques ayant utilisé des propos indécents.....	6
5. Spécificité des expressions indécentes	9
6. Les radios sur lesquelles des propos indécents ont été tenus	7
7. Evaluations des modérateurs des émissions.....	8
Conclusion et recommandations.....	9

Introduction

Au Niger, comme dans plusieurs pays africains, les élections constituent une période au cours de laquelle les hommes politiques commettent des abus de langage, allant parfois jusqu'à employer des mots et des termes indécents à l'endroit de leurs opposants. Des tels propos sont malheureusement relayés par les médias.

A l'image des années électorales antérieures, la situation risque de ne pas connaître de changement en matière d'utilisation d'un langage d'intolérance, voire même des propos incendiaires à l'occasion de la campagne électorale de 2020, qui démarre le 2 décembre 2020 pour les élections municipales et régionales. Ces propos contribuent généralement à la création d'un climat tendu lors des campagnes, et ravivent des sentiments hostiles susceptibles d'entacher le processus électoral ainsi que la cohésion et l'harmonie sociale.

Etant le moyen de communication par excellence, la radio occupe toujours une place de choix en période électorale pour les candidats en vue de transmettre leurs messages à l'endroit des différentes cibles. Cependant, beaucoup d'acteurs politiques passent par ce médium pour exprimer des propos incendiaires et indécents, histoire de réduire les chances de l'adversaire. Conscient du rôle que joue la radio en période électorale et au vue de l'utilisation qu'en font certains acteurs politiques, l'Observatoire Nigérien Indépendant des Médias pour l'Ethique et la Déontologie (ONIMED), en partenariat avec la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), entend grâce au Projet Promotion d'un langage décent en période électorale, de suivre à travers treize radios, les propos indécents qui seront tenus par les acteurs politiques tout au long du processus électoral de l'année 2020-2021 au Niger.

A travers cette action, l'ONIMED et son partenaire MFWA souhaitent combattre les écarts de langage pendant les campagnes électorales et contribuer à la tenue des scrutins pacifiques au Niger. L'approche du projet consiste également à nommer et honnir « name and shame » les acteurs politiques qui expriment des propos incendiaires, sexistes, et utilisent des insultes envers leurs adversaires afin que la couverture médiatique des campagnes électorales soit basée sur des enjeux majeurs dénués d'insultes.

L'activité majeure sur laquelle repose le projet consiste à monitorer au quotidien treize radios installées dans la région de Niamey. Ce travail de monitoring va, non seulement permettre à l'ONIMED de disposer des statistiques sur l'utilisation des expressions indécentes par des hommes politiques, mais aussi de prendre connaissance des plages qu'offrent les radios aux acteurs politiques en cette période d'intenses activités politiques. Il s'agit surtout d'observer, comment les animateurs et présentateurs de différentes émissions jouent leur rôle au quotidien pendant cette période cruciale et extrêmement sensible.

Le projet Promotion d'un langage décent en période électorale rentre dans le cadre de la promotion des élections apaisées, pacifiques basées sur les enjeux majeurs au Niger initiée par ONIMED en partenariat avec MFWA. Il est mis en œuvre avec l'appui financier de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA).

1. Méthodologie

Le projet a pour objectif de suivre quotidiennement l'utilisation des expressions indécentes par des acteurs et partisans politiques à travers les programmes radiophoniques. Le suivi des contenus des émissions radiophoniques va permettre également de voir, comment les animateurs et leurs invités abordent les sujets du jour et aussi évaluer les présentateurs des émissions dans la gestion de la prise de parole de leurs invités en faisant preuve de tolérance ou pas dans le cas d'emploi des expressions indécentes sur les antennes des radios.

Ce rapport de monitoring concerne 13 radios installées dans la région de Niamey sur la période allant du 1^{er} au 31 octobre 2020. Ces radios sont suivies quotidiennement et ce, tout au long de la durée du projet.

A noter que sur les 10 radios initialement concernées par le monitoring, trois autres ont été ajoutées. Il s'agit de la Radio Horizon, Radio Touraki et Radio Alternatives

Tableau 1 : Liste des stations de radios suivies

Région	Satation Radio
Niamey	Anfani FM
Niamey	Bonferey FM
Niamey	Canal 3 FM
Niamey	Dounia FM
Niamey	Laabari FM
Niamey	Niger 24 FM
Niamey	Sarraounia FM
Niamey	R&M
Niamey	Tambara FM
Niamey	Ténééré FM
Niamey	Horizon FM
Niamey	Touraki FM
Niamey	Alternative

Le monitoring est effectué grâce aux instruments mis à la disposition des agents, à savoir les enregistreurs et la grille de monitoring.

Après les dix agents de monitoring ayant travaillé d'août à septembre, trois autres ont été recrutés pour suivre trois nouvelles stations de radios. Les treize agents de monitoring suivent, chacun, une station de radio. Ils ont tous été formés sur l'utilisation et le maniement des enregistreurs ainsi qu'au renseignement de la grille. Le monitoring est effectué à travers

l'enregistrement des émissions sur l'appareil digital qui a été mis à la disposition de chacun des moniteurs.

Les agents de monitoring sont censés envoyer des éléments de manière hebdomadaire au coordinateur, qui est le Secrétaire Général de l'ONIMED. Ensemble, avec les autres membres de l'ONIMED, les fiches sont exploitées afin de produire un rapport mensuel.

Ce rapport fait ressortir le bilan du travail effectué par l'équipe de monitoring le long du mois d'octobre sur le contenu des émissions des treize radios suivies. Il fait ressortir clairement le nombre de propos indécents utilisés, la catégorie de l'expression indécente employée ainsi que les noms des personnes ayant prononcées des expressions indécentes, leurs appartenances politiques, leur affiliation mais aussi les noms des stations de radios sur lesquelles les propos ont été tenus.

A la fin, le rapport formule des recommandations à l'endroit des différentes parties prenantes.

2. Les résultats

Ce rapport couvre la période du 1^{er} au 31 octobre 2020. Ce sont 134 émissions qui ont fait l'objet de monitoring, comprenant des bulletins et flash d'informations, les journaux parlés, les débats, les émissions interactives, les revues de presse, les interviews, le décrochage des stations de radios internationales...

Sur les 134 émissions enregistrées, 102 ont été présentées et modérées par les hommes et 32 par les femmes. Ce qui fait ressortir une baisse considérable des émissions présentées par les femmes contrairement au mois précédent où une hausse a été enregistrée.

Au total 10 expressions indécentes ont été répertoriées exclusivement dans les journaux parlés des radios monitorées.

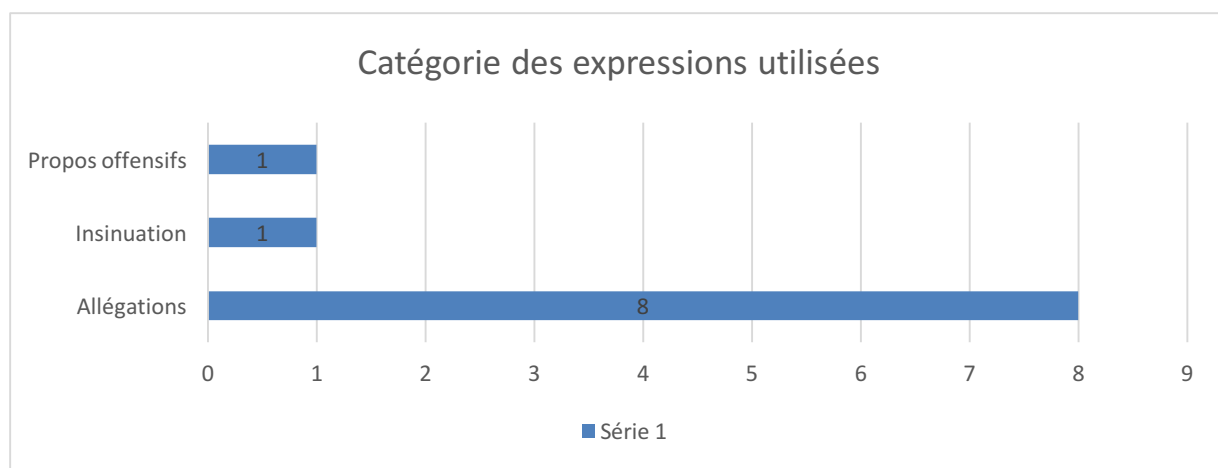
2.1 Expressions indécentes enregistrées

Sur les 10 expressions indécentes enregistrées, il est relevé des allégations sans preuve, une insinuation et 1 propos offensif.

Le tableau suivant fait ressortir les types d'expressions indécentes monitorées sur les 13 radios.

Tableau II : Catégories d'expressions utilisées

Allégations	8
Insinuation	1
Propos offensifs	1



2.2 Partis politiques, regroupement des partis politiques et particuliers ayant utilisé des propos indécents

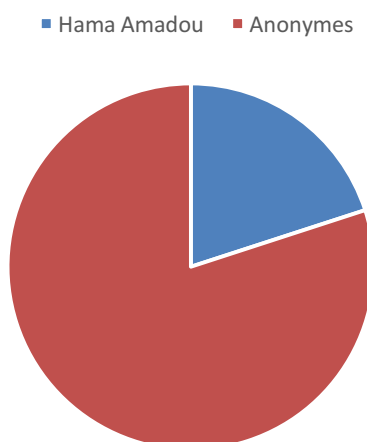
Les 10 propos indécents qui ont été enregistrés le long du mois d'octobre, ont été tenus par dix (10) acteurs politiques à savoir M. Hama Amadou, autorité morale du parti MODEN FA LUMANA qui a à son actif deux propos dont un propos offensif et une insinuation.

Les huit (8) autres militants anonymes de l'opposition ont chacun à leurs actifs une allégation. Une situation qu'on peut lier aux préparatifs des dossiers des candidats aux différents scrutins à venir.

Tableau III : Répartition des propos indécents par les Partis politiques et regroupement des partis politiques

Auteurs des propos	Nombre de Propos	Formation Politique
Hama Amadou	2	MODEN FA LUMANA
Anonymes	8	opposition

Fréquence d'Utilisation des propos indécentes par les Partis politiques et regroupement des partis politiques



Dans le Tableau ci-dessous figure les expressions indécentes des particuliers affiliés à des partis politiques. Dans le Tableau figure également des propos de personnes dont l'affiliation politique n'a pas été déterminée.

2.3 Spécificité des expressions indécentes

Ci-dessus les types d'expressions indécentes utilisées, les radios sur lesquelles elles ont été utilisées ainsi que les jours où ces propos ont été tenus.

Insinuation

1. M. Hama Amadou, autorité morale du MODEN FA LUMANA et candidat investi à l'élection présidentielle, propos tenus sur les antennes de la radio Labari, le 29 octobre 2020 dans le journal parlé de la mi-journée (12H45) ;
2. M. Hama Amadou, autorité morale et candidat investi par le MODEN FA LUMANA à l'élection présidentielle propos tenus le 29 octobre 2020 sur les ondes de la radio Bonferey dans le journal parlé du soir (18h00).

Allégations

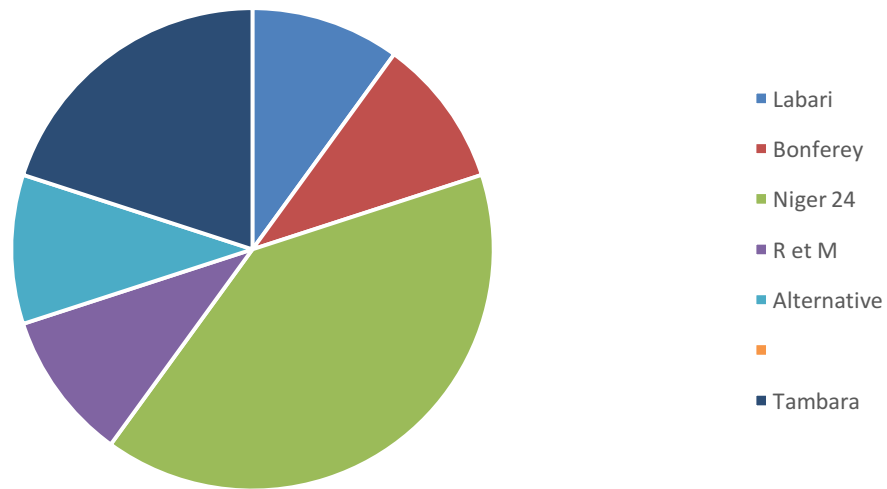
3. Anonyme, militant de l'opposition, propos tenus le 15 octobre 2020 sur la radio Niger 24, dans le journal parlé de 19H00 ;
4. Anonyme, militant de l'opposition, propos tenus le 18 octobre dans le journal parlé de 12H30 de la radio Niger 24 ;
5. Anonyme, militant de l'opposition, propos tenus le 20 octobre dans le journal parlé de 19H00 sur la radio Niger 24 ;
6. Anonyme, militant de l'opposition, propos tenus le 26 octobre 2020, dans le journal de 12H30 de la radio Niger 24 ;

7. Anonyme, militant de l'opposition, propos tenus le 26 octobre dans le journal parlé de 12H00 de la radio R&M ;
8. Anonyme, militant de l'opposition, propos tenus dans le journal parlé de 12H00 du 22 octobre sur les antennes de la radio alternative ;
9. Anonyme, militant de l'opposition, propos tenus dans le journal parlé 12H15 le 29 octobre 2020 sur la radio Tambara ;
10. Anonyme, militant de l'opposition, propos tenus le 28 octobre dans le journal parlé de 18h15 sur les antennes de la radio Tambara.

2.4 Les radios sur lesquelles des propos indécents ont été tenus

Nom de la Radio	Nombre Propos indécents
Labari	1
Bonferey	1
Niger 24	4
R et M	1
Alternative	1
Tambara	2

Les radios sur lesquelles des propos indécents ont été tenus



2.5 Evaluation des modérateurs des émissions

La manière de la modération ou de la conduite des émissions a été aussi évaluée. Il ressort que des changements majeurs n'ont pas été enregistrés à ce niveau. L'attention est portée sur, comment les animateurs d'émissions ou présentateurs de journal modèrent les émissions en cas d'utilisation des propos indécents par leurs invités lors des émissions réalisées sur la période allant du 1^{er} au 31 octobre 2020.

Les propos incriminés proviennent surtout des commentaires de la presse écrite que les animateurs des revues de presse ont rapporté. Des propos tenus par des hommes politiques lors des meetings ou au cours d'un débat ont également été diffusés sur certaines radios concernées par le monitoring.

3. Conclusion et Recommandations

Le monitoring des radios sur les propos indécents tenus par les acteurs politiques sur la période allant du 1^{er} au 31 octobre sur les 13 radios suivies dans la région de Niamey a donné les résultats suivants :

134 émissions enregistrées et 10 manquements. Ces résultats montrent qu'il n'y a pas eu une véritable amélioration par rapport aux mois précédents où une dizaine de radios était concernée par le monitoring.

Au regard de ces résultats, l'ONIMED fait les recommandations suivantes :

-Aux acteurs politiques :

D'éviter des propos indécents dans leurs langages pour permettre une organisation des élections inclusives, apaisées et acceptées par toutes les parties prenantes

-Aux communicateurs des partis politiques :

D'attirer l'attention de leurs leaders et militants sur la nécessité d'une communication politique sans propos indécents, qui est gage de leur contribution à apaiser le climat socio politique ;

-Aux Médias :

De faire preuve de responsabilité, de professionnalisme et de rigueur dans la conduite des émissions conformément aux textes règlementant l'exercice du journalisme, notamment le Code d'éthique et de déontologie et le Code de bonne conduite en période électorale.